

# CROUS : Une gestion calamiteuse ÉCLAIRAGE

Mars 2015

## Contexte

Le rapport de la Cour des comptes du mois de février 2015, (<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2015>) fait état de la mauvaise gestion des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Les CROUS cumulent les défauts d'une institution sur-administrée : enchevêtrement de compétences, multiplicité d'acteurs... Aucune réforme d'ampleur n'a eu lieu depuis sa création et les quelques tentatives de modernisation n'ont pas eu les effets escomptés. De fait les CROUS sont aujourd'hui à un niveau de désuétude avancé.

## Auteur

**François Peguillet**, chargé des questions sociales à l'Union Nationale Inter-universitaire.

### Mise en contexte

Les CROUS voient le jour en 1955, leur but est d'améliorer les conditions de vie des étudiants. Soixante ans plus tard, malgré le fait que la population étudiante se soit considérablement diversifiée et massifiée, passant de 300 000 étudiants en 1960 à 2,4 millions en 2014, le CROUS dispose toujours des mêmes moyens d'action pour mener à bien sa mission : aides financières, logement, restauration, transport, santé, action culturelle.

*Entre 2008 et 2013 la contribution de l'Etat aux CROUS est passée de 1,93 milliard à 2,33 milliards d'euros soit une augmentation de 20,73%.*

### Bilan financier : Des dépenses qui augmentent, l'Etat en soutien.

Entre 2008 et 2013 la contribution de l'Etat aux CROUS est passée de 1,93 milliard à 2,33 milliards<sup>1</sup> d'euros soit une augmentation de 20,73%. 1,78 milliard d'euros sont consacrés aux bourses sur critères sociaux soit 76,4% du budget total. Bien qu'il n'y ait eu que 7% de nouveaux étudiants en plus, sur la même période la proportion d'étudiants boursiers a augmenté de 32%. Ce chiffre ne doit pas être lu comme une augmentation massive de la précarisation des étudiants. Il y a eu une volonté politique d'élargir l'assiette des boursiers en créant deux nouveaux échelons, le 0 et le 0 bis.

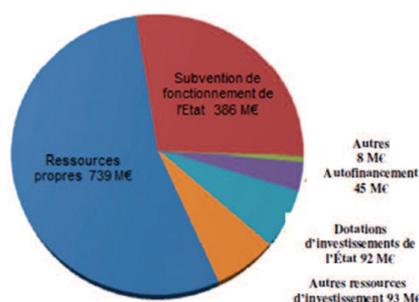
Les CROUS ne servent que de plateforme de reversement et ne déboursent pas un centime pour les aides sociales, c'est pourquoi c'est aux autres postes qu'il faut s'intéresser pour se rendre compte de la gestion des CROUS.

Le budget consolidé des CROUS s'élève à 1,33 milliard d'euros. L'Etat finance les CROUS à hauteur de 478 millions d'euros (376 millions pour le fonctionnement et 92 millions pour l'investissement), cette dotation compense 36% des dépenses du CROUS. Entre 2008 et 2013 les dépenses ont augmenté beaucoup plus forte-

ment (+37%) que la dotation de l'Etat (+14%). Il n'est donc pas étonnant de constater que les bénéfices des CROUS ont aussi chuté de 50% passant de 34,39 millions d'euros en 2008 à 17,28 en 2013.

L'équilibre budgétaire des CROUS est de plus en plus précaire, reposant essentiellement sur l'augmentation des dotations de l'Etat et la partie logement étudiant qui est le seul poste excédentaire des CROUS.

Graphique : recettes des CROUS en 2013



Source : Cour des comptes, d'après Rapport annuel de performances 2013

## Enjeux

*L'équilibre budgétaire des CROUS est de plus en plus précaire, reposant essentiellement sur l'augmentation des dotations de l'Etat et à la partie logement étudiant qui est le seul poste excédentaire des CROUS.*

- **Bourses** : Il n'existe pas de chiffres officiels sur la fraude aux bourses étudiantes mais on l'estime<sup>2</sup> à 100 millions d'euros. En théorie, les établissements doivent faire remonter au CROUS l'assiduité des étudiants boursiers. Dans la pratique cela s'avère plus compliqué. Il n'existe aucune réglementation nationale, les critères varient parfois au sein même des établissements. Dans certains cas le fait de se présenter à un seul examen suffit pour recevoir sa bourse, même si l'étudiant a rendu copie blanche (cas relevé en Bretagne). En outre de nombreux établissements ne font pas remonter ces informations aux CROUS. Il convient donc de renforcer les contrôles afin d'éviter les fraudes.

- **Logement** : D'après le rapport de la Cour des comptes seuls 7% des étudiants habitent dans des résidences gérées par les CROUS en 2013, ils étaient 35% en 1960.

Les disparités régionales sont fortes par exemple le taux de couverture du CROUS de Créteil est de seulement 3,3% alors que son taux de boursiers fait parties des plus élevés de France. En comparaison le taux de couverture est de 7,9% à Poitiers et de 12,4% dans l'académie de Caen. Par ailleurs le CROUS a du mal à s'adapter au nouveau rythme des étudiants. En effet de plus en plus d'étudiants partent à l'étranger ou font des stages de 2 à 6 mois, les obligeant à louer leur chambre pour une durée plus courte.

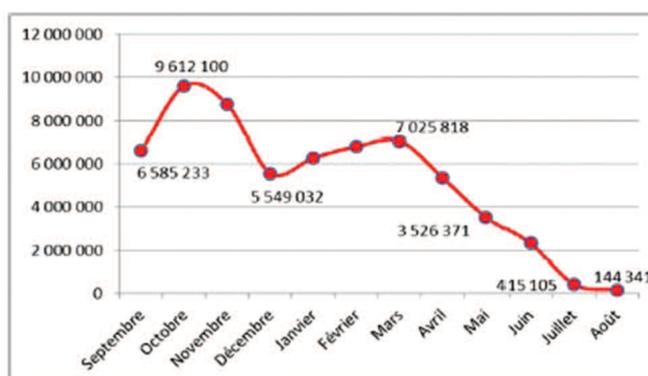
La question du logement est cruciale pour les CROUS car il s'agit de leur seul poste excédentaire qui leur permet de compenser les pertes liées notamment à la restauration estudiantine. Le taux d'occupation national<sup>3</sup> est de 83% (et 95% à Paris) car à partir du mois de mars les chambres des CROUS commencent à se vider fortement. C'est pourquoi le directeur du CNOUS annonce dans les échos datés du 2 mars qu'il compte ouvrir cet été un système de réservation en ligne qui permettra à ceux qui le souhaitent de réserver une chambre CROUS pendant l'été. Les chambres seront distribuées en priorité aux stagiaires et aux étudiants étrangers.

- **Restauration** : Les restaurants universitaires souffrent d'une fréquentation en baisse. Les CROUS servaient 52,9 millions de repas en 2008 et 45,9 millions en 2013. Malgré le tarif avantageux du repas (3,20€) les étudiants préfèrent la restauration rapide. Les restaurants peinent également à s'adapter au nouveau mode de vie des étudiants. En effet, 70% des repas sont servis entre septembre et février.

## Des installations hasardeuses

Le rapport pointe du doigt la construction de certains restaurants universitaires et certains logements étudiants. En effet plusieurs restaurants ont été construits à plus d'un kilomètre du lieu d'étude, c'est par exemple le cas à Saint Briec. Les étudiants boudent le restaurant et sa fréquentation ne cesse de baisser. D'autres sont disproportionnés, au Creusot par exemple, un RU de 250 places a été construit, pour une moyenne de 200 repas servis par jour. Les exemples sont légions à Tremblay-en-France, à Montreuil, à Torcy... Les RU construits sont souvent vides car les structures sont trop grandes en comparaison du nombre d'étudiants.

Il en est de même pour le logement. Dans certaines villes le prix mensuel de la location de la chambre en résidence est à peine inférieur à celui d'un logement privé. Les étudiants se dirigent donc plus facilement vers des bailleurs privés, c'est notamment le cas à Dax ou à Auxerre...



Source : Cour des comptes, d'après données du CNOUS

Le graphique ci-dessus montre bien que pendant six mois de l'année les Restaurants Universitaires (RU) sont largement sous utilisés. Six mois pendant lesquels le déficit de la restauration étudiante se creuse.

## Conclusion

Afin de palier aux divers manquements du CROUS (budget de moins en moins solide, incapacité d'adaptation aux étudiants...), le rapport de la Cour des comptes demande le transfert de la compétence des CROUS vers les COMUE<sup>4</sup> ou les régions. En effet plus la connaissance du terrain est fine plus les investissements sont logiques et vont dans l'intérêt de l'étudiant. Le rapport prend en exemple la bonne entente du CROUS de Bordeaux avec les collectivités locales et les conséquences positives de cette entente. Grâce à leur collaboration, des analyses fines des besoins universitaires ont été menées pour assurer le bon développement du logement étudiant dans l'académie.

Les régions, bien que plus éloignées du monde étudiant, savent déjà gérer du personnel (ceux des lycées) et leur pouvoir de négociation et d'influence est plus élevé que celui des CROUS, ce qui peut être un atout notamment pour conduire des chantiers de construction ou de rénovation de logements étudiants ou de restaurants universitaires. Les régions sont déjà souvent investies dans le logement étudiant. La réforme territoriale et la création de supers régions leur confèrent encore plus de pouvoir, et leur confier en partie la gestion de la vie étudiante apparait comme une solution raisonnable.

1 : Page 439 Rapport de la Cour des comptes.

2 : Source CERU.

3 : Source : *Les échos* du lundi 2 mars 2015.

4 : Les COMUE ou communauté d'universités et d'établissements sont le résultat du regroupement de plusieurs universités ou pôles universitaires qui mutualisent leurs moyens et leurs offres de formations.

Contact presse : Olivier Vial

☎ 01 78 16 40 30

✉ olivier.vial@ceru.fr

LABORATOIRE D'IDÉES SUR L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE 📍 34 RUE EMILE LANDRIN 92100 BOULOGNE ☎ 0178164030

[www.ceru.fr](http://www.ceru.fr)

ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR

EMPLOI

EDUCATION

JEUNESSE